



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 13 novembre 2013 — N° 91

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Turcotte (Saint-Jean) fait une déclaration afin d'adresser ses encouragements aux Géants du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu en vue de la finale du Bol d'or.

M. Morin (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Marc Thibault.

Mme Proulx (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de rendre hommage au Café Le Signet.

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de Hockey mineur de Montréal-Nord.

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration concernant le 75^e anniversaire de l'église du Très-Saint-Rédempteur.

13 novembre 2013

Mme Bouillé (Iberville) fait une déclaration concernant M. Simon Brevet, lauréat du concours PianoManie.

M. Sklavounos (Laurier-Dorion) fait une déclaration concernant la Journée mondiale du recyclage.

M. Breton (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration concernant Au Coup de pouce Centre-Sud.

M. Iracà (Papineau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Christian Quesnel.

M. Bureau-Blouin (Laval-des-Rapides) fait une déclaration concernant le 16^e colloque Intergénérations de l'école secondaire Mont-de-La Salle.

À 9 h 57, M. Cousineau, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 14.

Moment de recueillement

13 novembre 2013

Présentation de projets de loi

M. St-Arnaud, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 61 Loi visant principalement le recouvrement de sommes payées injustement par des organismes publics relativement à certains contrats dans l'industrie de la construction

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 61.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 210 Loi modifiant la Loi fusionnant Centre de réadaptation Mackay et L'Association montréalaise pour les aveugles sous le nom de Centre de réadaptation MAB-Mackay / MAB-Mackay Rehabilitation Centre

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1341-20131113)

Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 210, Loi modifiant la Loi fusionnant Centre de réadaptation Mackay et L'Association montréalaise pour les aveugles sous le nom de Centre de réadaptation MAB-Mackay / MAB-Mackay Rehabilitation Centre.

La motion est adoptée.

M. Bédard, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 210 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission des institutions et que le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

13 novembre 2013

Dépôts de documents

M. Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, dépose :

Le document pour consultation publique intitulé *Inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge*.

(Dépôt n° 1342-20131113)

Dépôts de rapports de commissions

M. Ferland (Ungava), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 7, 8 et 12 novembre 2013, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 49, Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées.

(Dépôt n° 1343-20131113)

Dépôts de pétitions

M. Deltell (Chauveau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 600 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la modification de la réglementation de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

(Dépôt n° 1344-20131113)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme St-Pierre (Acadie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 459 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'opposition au projet de la Charte des valeurs québécoises.

(Dépôt n° 1345-20131113)

13 novembre 2013

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Le Bouyonnec (La Prairie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 201 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la modification de la signalisation à l'intersection Saint-Jean/de la Bataille Nord et Sud, à La Prairie.

(Dépôt n° 1346-20131113)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Ouellette (Chomedey), conjointement avec M. Dubé (Lévis) et M. Ratthé (Blainville), présente une motion concernant un mandat à la Commission des finances publiques sur l'audition des dirigeants du Fonds de solidarité FTQ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Martel (Nicolet-Bécancour), conjointement avec M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et M. Ratthé (Blainville), présente une motion concernant le moratoire proposé sur l'exploration et l'exploitation du gaz naturel dans le schiste; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et député de Johnson, conjointement avec M. Bolduc (Jean-Talon), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), Mme David (Gouin) et M. Ratthé (Blainville), propose :

13 novembre 2013

QUE l'Assemblée nationale souligne, en ce 13 novembre, la Journée de la gentillesse;

QUE l'Assemblée nationale salue les efforts soutenus de l'AQDR Centre-du-Québec depuis 3 ans pour faire connaître davantage cette journée au Québec, ce qui pourrait amener à la reconnaissance officielle de cette journée.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Khadir (Mercier), conjointement avec M. Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Sklavounos (Laurier-Dorion), M. Martel (Nicolet-Bécancour) et M. Rathé (Blainville), propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère l'importance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;

QUE l'Assemblée nationale presse le ministre de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs de faire preuve de transparence et de diligence dans la nécessaire réforme du cadre d'évaluations environnementales québécois.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à compter du 26 novembre 2013, procède à des consultations particulières en vue d'étudier l'acceptabilité pour le Québec du projet proposé par Enbridge Pipelines inc. sur le renversement vers l'est du flux de l'oléoduc 9B situé entre North Westover et Montréal décrit notamment dans le document intitulé *Inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge*;

QUE la Commission évalue, le cas échéant, les conditions nécessaires pour rendre ce projet acceptable selon les principes du développement durable, soit le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique pour le Québec;

QU'à cette fin, la Commission entende :

Enbridge

le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

la ministre des Ressources naturelles

le ministre des Finances et de l'Économie

le ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Association pétrolière et gazière du Québec

Ultramar/Valero

Conseil patronal de l'environnement du Québec

Fédération des Chambres de commerce du Québec

Association industrielle de l'est de Montréal

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Chambre de commerce de l'Est de Montréal

Chambre de commerce de Lévis

Unifor

Conseil du patronat du Québec

Manufacturiers et exportateurs du Québec

M. Pierre-Olivier Pineau, professeur, HEC Montréal

Association canadienne de pipelines d'énergie

Institut économique de Montréal

Suncor

Table de concertation de la pétrochimie et du raffinage

Conseil des bassins versants des Milles-Îles et Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges

13 novembre 2013

Confédération des syndicats nationaux
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier
Greenpeace
Association québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique
Equiterre
Nature Québec
Regroupement national des conseils régionaux en environnement
du Québec
Union des municipalités du Québec
Fédération québécoise des municipalités
ParaChem
Institut économique de Montréal
Institut de recherche en économie contemporaine
Mohawk Council of Kahnawake
Municipalité régionale de comté d'Argenteuil
Municipalité régionale de comté de Deux Montagnes
Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville
Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges
Ville de Montréal
Ville de Lévis
Ville de Laval
Ville de Mirabel
Municipalité régionale de comté Les Moulins
Union des producteurs agricoles

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les
remarques préliminaires;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement
et au parti formant l'opposition officielle pour les remarques
préliminaires soit de 6 minutes chacun et que le temps dévolu au
deuxième groupe d'opposition soit de 3 minutes;

QUE la durée maximale de l'exposé d'Enbridge soit de
60 minutes et que l'échange avec les membres de la Commission
soit d'une durée maximale de 90 minutes;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement
soit de 41 minutes; et que le temps dévolu aux députés de
l'opposition soit de 49 minutes;

QUE la durée maximale de l'exposé du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, de la ministre des Ressources naturelles, du ministre des Finances et de l'Économie, du ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire soit d'une durée respective de 10 minutes et que l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement soit de 16 minutes; et que le temps dévolu aux députés de l'opposition soit de 19 minutes;

QUE la durée maximale de l'exposé pour chacun des autres intervenants soit de 10 minutes et que l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement soit de 16 minutes; et que le temps dévolu aux députés de l'opposition soit de 19 minutes;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour que les remarques finales partagée de la même façon que pour les remarques préliminaires;

QUE la Commission fasse rapport à l'Assemblée nationale au plus tard le 6 décembre 2013;

QUE la ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec soit membre de ladite commission pour la durée du mandat;

QUE cette motion devienne un ordre de l'Assemblée nationale.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document intitulé *L'autonomie pour tous : livre blanc sur la création d'une assurance autonomie*.

M. Cousineau, deuxième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition portant sur les services à domicile; puis en séance publique afin d'entendre le ministère de la Santé et des Services sociaux, les agences de la santé et des services sociaux de Lanaudière et de Montréal, les centres de santé et de services sociaux d'Ahuntsic et Montréal-Nord et de Gatineau; et enfin, en séance de travail afin de statuer sur les observations, conclusions et, s'il y a lieu, recommandations à la suite de cette audition;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance de travail afin de procéder à l'organisation de ses travaux.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 41, Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 12 novembre 2013, sur la motion de M. Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, proposant que le principe du projet de loi n° 37, Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste, soit maintenant adopté.

À 13 heures, M. Cousineau, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, est ajourné au nom de Mme St-Pierre (Acadie).

Les travaux reprennent à 15 h 02.

13 novembre 2013

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Tanguay (LaFontaine) propose :

QUE la Commission des institutions entende le ministre de la Justice, le jeudi 28 novembre 2013 à compter de 15 heures, concernant les commentaires de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse rendus publics le 17 octobre 2013 sur les orientations gouvernementales au sujet du projet de charte des valeurs québécoises ainsi que sur le caractère inconstitutionnel du projet gouvernemental;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires;

QUE l'exposé du ministre de la Justice soit d'une durée maximale de 10 minutes et que les échanges avec les membres de la Commission soient d'une durée maximale de 120 minutes;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales;

QUE la Commission fasse rapport à l'Assemblée le 4 décembre 2013 à moins que la Commission n'en décide autrement.

M. Cousineau, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 43 minutes 12 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 38 minutes 24 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 14 minutes 24 secondes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué aux groupes parlementaires en proportion de leur représentation à l'Assemblée. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

13 novembre 2013

À la demande de M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, proposant que le principe du projet de loi n° 37, Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de M. Morin (Côte-du-Sud).

À 18 heures, M. Cousineau, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 14 novembre 2013, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON